

TABLEAU COMPARATIF

Textes en vigueur —	Texte de la proposition de loi constitutionnelle —	Conclusions de la commission —
<p>Constitution de 1958.</p> <p>Titre XII</p> <p>Des Collectivités Territoriales.</p> <p>« Art. 72 Les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'Outre-Mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi.</p> <p>Ces collectivités s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi.</p> <p>Dans les départements et les territoires, le délégué du Gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.</p>	<p>Article premier</p> <p>Il est inséré, au titre XII de la Constitution, un article 72-1 ainsi rédigé :</p> <p>« Art. 72-1. La libre administration des collectivités territoriales est garantie par la perception de <i>ressources</i> fiscales dont elles votent les taux dans les conditions prévues par la loi.</p> <p>« Les ressources fiscales représentent la part prépondérante des ressources des collectivités territoriales.</p> <p>« Les collectivités territoriales peuvent <i>percevoir</i> le produit des impositions de <i>toutes natures</i>.</p> <p>« Toute suppression d'une <i>ressource</i> fiscale perçue par les collectivités territoriales donne lieu à l'attribution de <i>ressources</i> fiscales <i>équivalentes</i>. »</p> <p>Article 2</p> <p>Il est inséré, au titre XII de la Constitution, un article 72-2 ainsi rédigé :</p> <p>« Art. 72-2 Tout <i>accroissement net de charges résultant</i> des transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales <i>est accompagné</i> du transfert concomitant, par l'Etat, des <i>ressources nécessaires</i> à l'exercice normal desdites <i>compétences</i>.</p>	<p>Article premier</p> <p>(Alinéa sans modification).</p> <p>« Art. 72-1. La libre... ...perception de <i>recettes</i> fiscales... ...loi.</p> <p>« Les ressources <i>hors emprunt de chacune des catégories</i> de collectivités territoriales <i>sont constituées pour la moitié au moins de recettes fiscales et autres ressources propres</i>.</p> <p>« Les... ...peuvent <i>recevoir</i> le produit... ...de <i>toute nature</i>.</p> <p>« Toute suppression d'une <i>recette</i> fiscale... ...de <i>recettes</i> fiscales d'un <i>produit équivalent</i>. »</p> <p>Article 2</p> <p>(Alinéa sans modification).</p> <p>« Art. 72-2 Tout transfert de compétences <i>entre l'Etat et les collectivités territoriales et toute charge imposée</i> aux collectivités territoriales <i>par des décisions de l'Etat</i> sont <i>accompagnés</i> du transfert concomitant des <i>ressources permanentes, stables et évolutives nécessaires</i>.</p>

Textes en vigueur	Texte de la proposition de loi constitutionnelle	Conclusions de la commission
<p>.....</p> <p>« Art. 34</p> <p>.....</p> <p>La loi détermine les principes fondamentaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- de l'organisation générale de la Défense Nationale ;- de la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources ;- de l'enseignement ;- du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales ;- du droit du travail, du droit syndical et de la sécurité sociale. <p>.....</p> <p>..</p>	<p>« Ces ressources assurent la compensation intégrale des charges transférées. L'évolution annuelle du montant de ces ressources est prévue par la loi, par référence au taux d'évolution du produit intérieur brut. »</p> <p>Article 3</p> <p>Il est inséré, au titre XII de la Constitution, un article 72-3 ainsi rédigé :</p> <p>« Art. 72-3 Les projets ou propositions de loi relatifs à l'administration des collectivités territoriales doivent être votés dans les mêmes termes par les deux assemblées. »</p> <p>Article 4</p> <p>Au quatorzième alinéa de l'article 34 de la Constitution, après les mots : « de la libre administration des collectivités locales, de leurs compétences et de leurs ressources » sont insérés les mots : « , dans le respect des dispositions des articles 72-1 et 72-2 ».</p>	<p>« Ces ressources... ...des charges imposées.</p> <p>Article 3</p> <p>(Alinéa sans modification).</p> <p>« Art. 72-3 Une loi organique fixe l'organisation et les compétences des collectivités territoriales. Les projets de loi ayant cet objet sont soumis en premier lieu au Sénat. »</p> <p>Article 4</p> <p>Supprimé</p>